

**AUTOUR DE
L'ERECTION DE
BEAULIEU EN COMMUNE
EN 1891**

André CANE

En 1859, Beaulieu se présente aux yeux de l'évêque de Nice, venu en visite pastorale à la Beata Madonna di Belluogo, comme une vaste olivaie dans un site si ravissant que sa vue l'invite à la méditation.

L'olivier, certes, domine dans la terre grasse de la "Plana" et se contente encore, sur les contreforts de "Suffia", du sol caillouteux de la "faissa" que retient le muret de pierres sèches.

Mais il cède parfois la place là où la noria d'un puits peut abreuver le sol en saison sèche à de larges rectangles de clairières où croissent les citronniers, les orangers, les jujubiers, les néfliers, les grenadiers, les figuiers et surtout les légumes. La violette de Parme elle, s'abrite sous les nouveaux oliviers.

Quelques dizaines de maisons basses, sommaires et pauvres, coiffées d'imbrices sont très largement disséminées dans cet ensemble végétal. Elles accueillent aussi bien ceux qui se penchent sur la glèbe que ceux qui travaillent en mer. Deux vocations forcées en ce pays. Elles imposent au mieux la pauvreté endémique et parfois la survie difficile tant les aléas de la nature sont redoutables.

Dominant de leurs deux étages, quelques demeures plus cossues, "lu pelai" parés d'une certaine recherche architecturale, appartenant à ceux qui détiennent les meilleures tenures du hameau. Ils portent, pour la plupart, un blason de noblesse sarde; ce sont les de Brès, de May, de Foresta, Garidelli, de Quincenet, de Villarey, Tiranty.

Ce microcosme replié sur lui-même vit solidement assis sur une tradition et une économie qui font rarement appel à l'extérieur. Ne nous étonnons pas dès lors, si les habitants se révèlent quelque peu rétifs à l'approche des rares "fourestié" qui viennent les surprendre, à dos de mulet ou par mer. Mais ils savent prodiguer à l'hôte de passage l'exubérante chaleur et la générosité de leur hospitalité.

Le rattachement du Comté à la France en 1360, entraîne aussitôt d'inévitables mutations toponymiques. C'est ainsi que notre moyenâgeux "Belluogo di Villafranca" devient "Beaulieu" tout court cette même année.

Il n'y a là qu'un signe précurseur bien anodin des "destinées brillantes" que le syndic de Villefranche, Ferry, prévoit pour sa cité désormais placée, se réjouit-il, "dans les illustres mains de l'empereur Napoléon III". Et l'administration impériale ne le déçoit pas. Elle poursuit immédiatement la construction de la route littorale entre Nice et Menton. Cette artère atteint Beaulieu vers la fin de 1862. L'évènement est considérable; il permet aussitôt la mise en service d'une diligence entre Nice et Beaulieu avec arrivée et départ devant le bureau de tabacs de "Barba Bernardou" Ciais.

Progrès d'importance pour les habitants certes, mais particulièrement pour les Anglais résidant à Nice et qui viennent, dès lors, plus nombreux déjeuner sur l'herbe de notre "Plana". Cette même année, le 6 juillet, le Conseil municipal de Villefranche est appelé à se prononcer sur le tracé de la future voie ferrée qu'il juge "d'une grande utilité au développement de l'industrie commerciale de la commune". Mais ce plan soulève de sérieuses objections car: "le chemin de fer traversera dans le coeur les campagnes les plus fertiles de Beaulieu précisément là où le terrain est complanté d'arbres précieux, d'orangers, de citronniers, et où la culture est plus soignée que partout ailleurs". Mais le train passera quand même, et la discrète petite "station" de Beaulieu le reçoit pour la première fois le jour de Noël 1868

La route et le rail! Je cite, en préambule de cette ère nouvelle pour notre agreste quartier, ces deux réalisations capitales. Décisives aussi, car elles sont le point de départ d'un bouleversement accéléré de l'assise millénaire de cet habitat difficilement accessible, coincé, claustré entre un rempart de rocher et le rivage. Sur le plan de l'esthétique du paysage, nous assistons là aux premières importantes et irrémédiables atteintes du progrès contre la nature.

Imaginons dans le contexte de l'époque, l'arrivée de ce premier convoi ferré sifflant et

crachant sa fumée noire; nous comprendrons mieux la somme d'admiration, de curiosité et de frayeur surtout qu'il suscite auprès des autochtones accourus pour le contempler. L'ampleur de ce bruit nouveau que nous voyons inspirer bien les craintes aux Niçois ne peut manquer de perturber, avec les six passages quotidiens du train, nos campagnards, confrontés brutalement avec cette nouvelle ambiance sonore.

Désormais, deux rubans d'acier vont amener avec une rapidité progressive, sur ces quelques arpents de terres encore vierges, attardés dans une éthique économique, sociale et mentale inchangée depuis nombre de siècles, des éléments allogènes aux origines parfois fort lointaines hôtes saisonniers ou sédentarisés, ils accusent des différences très caractérisées avec nos gens. Venus des pays de brume et de froidure qu'ils fuient, trains et bateaux les amènent de Paris, Londres, Moscou, Edimbourg, voire de Boston ou de New-York.

Ce sont nos premiers "hivernants" instruits déjà de la quiétude et de la clémence de notre havre merveilleux.

Dans les années 1872-73, Beaulieu s'ouvre timidement à l'urbanisation mais très largement, déjà, à la spéculation. L'étranger qui a du flair et de l'argent s'abat sur une population qui en est dépourvue, Il acquiert pour un prix dérisoire de grandes surfaces que l'indigène lui abandonne en croyant fermement qu'il a découvert le Pactole ! il est vrai que jusque-là -et selon un critère millénaire- il compte les oliviers pour connaître la valeur du terrain qui les nourrit.

Ces nouveaux maîtres créent les premiers lotissements et Dieu sait quels malheurs, quelles désillusions et quelles fortunes a engendrés, depuis lors, cette mise à l'encan et au mètre carré, du sol de nos ancêtres.

Dès 1870 est tracé, à partir du "chemin du littoral" plus tard route "Nationale 7" le premier et embryonnaire réseau de voies urbaines. Il comprend tout d'abord le "boulevard de Beaulieu", plus tard Marinoni dans son tracé actuel, Puis, quelques années plus tard, le "boulevard des Bambous", aujourd'hui Eug.Gauthier, Enfin un court chemin qui relie la gare au boulevard de Beaulieu et un autre, plus court encore, qui est devenu plus tard la montée des Orangers. C'est tout.

En bordure de ces voies s'édifient les premiers immeubles collectifs, les deux premiers hôtels, celui des "Anglais" et celui de Beaulieu. Deux restaurants aussi: l'auberge "Beau Rivage" et "La Réserve". Les plus anciennes villas dressent leurs ravissantes façades colorées au milieu d'une épaisse parure arbustive. Toutes ces habitations tranchent radicalement, par leur aspect luxueux, leur architecture élaborée et surtout leur confort avec les pauvres vieilles bastides rurales qui les entourent. Possibilité de logement encore bien insuffisante pour recevoir à la fin de cette décennie la clientèle hivernale qui afflue dès le mois de novembre. Car Beaulieu et cela à partir des années 80 ne cessera plus d'être flatteusement qualifiée de "station climatique hivernale", et dans bien des cas même, de "station thérapeutique climatique hivernale". On séjourne ici de longs mois, certes pour jouir au soleil de ses confortables rentes, mais aussi pour rétablir une santé, et cela vaut pour les russes nombreux, qui croient à tort trouver sous notre climat la guérison de graves affections pulmonaires. Nous verrons plus loin que les sujets du Tsar sont déjà bien représentés dans notre cité naissante en 1886.

Cette année s'ouvre dans une effervescence qui suscite l'éclosion de statistiques, de bilans, de recensements qui serviront de point de départ aux actions décisives.

C'est ainsi que la "section de Beaulieu" c'est son appellation officielle, compte à ce moment 144 maisons et 485 habitants. La gare est fort active tant sur le plan du trafic voyageurs auxquels elle distribue dans l'année 42.555 billets que du côté des marchandises dont le tonnage croît rapidement. Elle a depuis huit siècles son église érigée en paroisse depuis 1823, et totalement indépendante de la cure villefrancoise. Elle est dotée d'un presbytère. Elle vient d'accueillir son nouveau curé: l'abbé Héricart de Thury qui offre deux,

particularités: il est d'origine parisienne et rompt ainsi la longue lignée des titulaires recrutés dans le Comté. Il a séjourné longtemps en Angleterre, ce qui peut être de quelque utilité en raison du nombre déjà non négligeable d'Anglais fixés ou de passage à Beaulieu.

Un bureau de poste existe depuis 1080 il a été le premier créé dans un hameau du département.

Une école mixte fonctionne oui accueille 90 enfants et une nouvelle école de filles sera bientôt construite. Les deux hôtels et les villas ne parviennent plus à satisfaire toutes les demandes de la clientèle hivernale. Autant de facteurs qui plaident en faveur d'une véritable expansion,

Ainsi, pour beaucoup d'habitants, Beaulieu n'est plus un hameau mais un centre important de population ayant le plus grand intérêt à s'administrer

Trois mille mètres le séparent du chef-lieu et le besoin inné, incoercible, de s'affranchir d'une tutelle, génératrice d'entraves et une osmose financière de moins en moins acceptable, grandit.

Cependant ces aspirations légitimes ne comptent pas assez avec la force, les moyens, les réactions violentes et obstinées de tous ceux qu'un tel projet contrarie ou lèse et surtout de celui qui se voit atteint de plein fouet dans son amour-propre, son orgueil, son autoritarisme jusque-là indiscuté, je veux dire le maire de Villefranche.

Avant d'en arriver aux événements qui de 1887 à 1891 vont agiter notre circonscription, avec une passion et une véhémence qui ne cesseront de croître jusqu'au dénouement, brosons quelques portraits et fixons quelques traits. Quatre personnages majeurs seront constamment à la pointe du combat.

Pour deux d'entre eux surtout, il s'agira, à l'occasion d'une lutte dont l'objectif dépasse les individualités, de régler de vieux comptes personnels avec tout ce que cela implique de coups bas, d'injures, de diversions les plus inattendues. A la lumière des faits, on est fort tenté de parler d'une bi-polarisation du conflit.

Voici tout d'abord François de MAY réservons lui la primauté car il est le seul dont la famille a ses racines dans ce pays. Très ancienne et prestigieuse elle est fixée à Villefranche depuis le début du XVIe siècle. Le code nobiliaire sarde le qualifie noble François, des comtes de May. Ses amis l'appellent le comte. de May, ses métayers "Signouria moussu leu comte" et ses ennemis, banalement et dédaigneusement "un certain monsieur de May". Il vit à Beaulieu, dans le "palai" que son trisaïeul, l'illustre général Benett a fait construire au plan de l'Oli au début du siècle dernier et que la ruine gagne peu à peu aujourd'hui. Il est indubitablement l'initiateur et le moteur du premier et velléitaire mouvement d'autonomie berlugan qu'il n'arrêtera pas d'animer avec foi et acharnement, jusqu'au bout.

- Désiré POLLONNAIS: il arrive de Paris en 1061 et s'installe à Villefranche, probablement dans la magnifique demeure du cap Ferrat qui deviendra au début de ce siècle la propriété de Léopold II. Il est élu conseiller général de notre canton la même année, puis maire de Villefranche en 1872, contre François de May.

Pourquoi vient-il se fixer dans le vieux bourg angevin? "Je suis venu, écrit-il, car j'ai cru devoir me sacrifier, mon ennemi (lisez de May) étant séparatiste et anti-français". Voilà qui me paraît un peu paradoxal car, à moins "accuser de May de duplicité, les sentiments que lui porte Pollonnais sont en contradiction avec les termes de respectueuse soumission et fidélité à l'empereur qu'il exprimait avec d'autres dans un message adressé à Napoléon III en 1860. C'est à partir de ce premier affrontement électoral que naît et va s'exacerber l'inimitié entre les deux hommes.

En 1888, Pollonnais est réélu maire, en tête d'une liste à laquelle est opposée celle de Marinoni - de May. Ce dernier, on s'en doute un peu, est le véritable instigateur et le protagoniste essentiel de cette nouvelle tentative pour évincer Pollonnais, qui sort renforcé de cette

épreuve au cours de laquelle il a été et sera dorénavant toujours fermement soutenu par l'Éclaireur de Nice, porte-parole attiré et caustique du "partit d'ou pebre", parti du poivre.

Alfred BORRIGLIONE, député de Nice depuis 1876 et maire de cette ville de 1878 à 1886. Il est pendant cette décennie l'homme qui domine, non sans éclat, la scène politique de la région niçoise. Sa popularité, servie par un grand talent oratoire et des réalisations spectaculaires, s'appuie sur une bonhomie qu'il prodigue surtout chez le petit peuple de la vieille ville. Ce "babazouk" où notre langue niçoise est encore reine et l'élément électoral d'un poids décisif. Il suscite chez les "rimaire" des vers mirliton où la verve enjouée n'a d'égal que le dithyrambe enflammé. Il est la providence faite homme. Ne lui crie-t-on pas, entre mille couplets:

"E viva Bourrioun

"Que beù au cougourdoun

"Que paga la nourissa

"E leu fit de maïoun a toute Nissa.

(Vive Borriglione - qui boit au cougourdon - qui paye le nourrice et le loyer de maison à tout Nice.)

Ce bouillant personnage est le chef du "partit dou ris" parti du riz, orienté à gauche. Le Petit Niçois l'appuie sans une défaillance et fustige l'adversaire avec/virulence qui ne le cède en rien à celle de L'Éclaireur.

"Lou pebre"- "lou ris", deux éléments culinaires fort prisés par le Niçois, et qui sont alors symboles d'opposition farouche!

Mais, au fait, que vient donc faire ce personnage de haut rang dans cette campagne berlugane au minuscule électoral? Tout simplement épauler son beau-frère, François de May, qui en a bien besoin.

Hippolyte MARINONI. C'est une forte personnalité, mondialement connue par son invention de la presse rotative qui révolutionne l'imprimerie. C'est un homme très riche. Directeur du Petit Journal à Paris où il réside la plus, grande partie de l'année, il jouit d'une grande influence dans les milieux politiques. Il est conquis par le charme de Beaulieu dans les années 1870-80. C'est dire qu'il figure tel un pionnier parmi les tout premiers "fourestière" fixés dans le hameau où il fait bientôt construire le magnifique château qui portera longtemps son nom (maintenant la Leonina). Il y recevra le président Félix Faure en 1897.

Ce que disent de lui ses adversaires qui le ménagent manifestement paraît exact. On le pousse plus qu'il ne le désire et qu'il n'en est capable, dans la compétition politique. Certes, il est d'accord sur l'érection de Beaulieu en commune mais sa correspondance avec de May laisse clairement entendre qu'il dispose de fort peu de temps et ne manifeste aucun goût marqué pour croiser le fer dans cette toute petite arène locale. Son action au profit de son pays d'adoption, qu'il aime et veut servir, se traduit, pour l'essentiel, par une incessante et substantielle générosité. Mais il est toujours disponible lorsque son intervention auprès des hautes sphères parisiennes et gouvernementales en particulier, s'avère opportune et profitable à la solution du problème "Beaulieu commune".

Vraiment, si notre localité a pu s'émanciper, non sans peine dès la fin du siècle dernier, elle le doit sans contestation possible à deux hommes: François de May et Marinoni.

Et maintenant on peut entrer dans le vif du combat pour "l'indépendance en suivant dans une chronologie forcément succincte le déroulement des faits qui l'ont alimentée, entre 1867 et 1891.

Une première pétition dont on peut sans grand risque d'erreur attribuer la paternité à de May réunit, précise ce document, "les habitants, propriétaires, contribuables et électeurs du hameau de Beaulieu. Elle voit le jour au début de 1836 et demande sans ambiguïté la séparation du quartier de son chef-lieu. Dans l'exposé des motifs invoqués pour justifier un tel

détachement, les signataires mettent en relief le désintéressement obstiné de l'administration municipale devant l'entretien des boulevards, maintenus dans un état déplorable depuis leur création pour le plus grand préjudice de la population et des touristes, seul élément de notre existence. Non seulement la commune n'entretient pas, mais elle se refuse à prendre en charge les avenues créées par la "Société Mentonnaise", disposée à les lui céder gratuitement. Ce document reprend les divers éléments statistiques que nous avons déjà cités et notamment l'importance de la population, les bâtiments publics, les ressources, etc..., et conclut: "devant la persistance de notre administration à ne vouloir faire aucun sacrifice pour tâcher notre situation, il ne nous reste plus qu'à nous administrer nous-mêmes".

Fait significatif et confirme le bien-fondé de ces doléances, l'Éclaireur du 27 septembre de cette même année 1886 demande, avec tous les égards dus à son ami Pollonnais "d'apporter le plus grand soin à l'entretien des boulevards". Les étrangers, poursuit-il, qui viennent ici demandent surtout à se promener aux bienfaisants rayons de notre bon soleil. Il est peu agréable de trouver continuellement sous ses pieds des gros cailloux et de la boue épaisse.

Les pétitionnaires se recrutent surtout et c'est logique chez les originaires du lieu; ils se nomment: Bovis, Giaume, Riccobono, de May, Semeria, Garziglia, Guignonis, Ciais, Dunan, Caisson, Mangiapan, Cignetti, Veran, Maiffret, Mangan. D'autres viennent de la France plus lointaine et constituent l'originelle colonie hivernale tels: le comte de Foy, la princesse Barbe, Mme de Jenisson comtesse de Gray, Mme Boithias, Gourdin, Marteau, Grisel. Des étrangers, d'origine fort éloignée parfois; nous relevons: M. Lianderlucht, le colonel Trouth, Nicolas Goubareff, le général Wladimir Geubareff, Demerengo, consul d'Argentine, Serge Galitzine, le capitaine Widikim, le prince Viajensky, Nicolas Youroussoff, Ossi Zacharias, sir Henry Samuelson, comte Franceschi. Il est bon de noter que la plupart de ces signataires sont propriétaires. Citons enfin ceux qui ont choisi ce coin plein d'avenir pour s'y établir et tenter leur chance par leur labeur; ce sont: Jacques Baroccio, lazet, hôtel des Anglais, les frères Ginnetto, serruriers, Gastaldi, botfier, Keller, horticulteur, Mosca Joseph et Mosca Louis, peintres.

Cette requête n'obtient pas, malheureusement, le nombre légal d'électeurs car Pellonnais, qui a parfaitement conscience du péril, s'emploie immédiatement à obtenir les rétractations nécessaires et rendre ainsi cette initiative infructueuse.

L'année 1887 paraît marquer une brève pause. Mais les deux camps, qui s'épient, la mettent à profit pour préparer les vifs affrontements qui vont marquer l'année suivante.

Le 6 mai 1888, les élections municipales consacrent, nous l'avons vu, le maintien de Je Pollonnais à la tête de la commune.

Il obtient 460 voix contre 174 à la liste Marinoni-de May. L'Éclaireur fait état de la manifestation enthousiaste qui salue le résultat du scrutin "toute la population relate-t-il, s'est précipitée sur la voiture de son maire, l'a dételée et l'a traînée au milieu des chants patriotiques". Le vainqueur ne perd pas de temps. Dès le 15 mai, il use de son pouvoir maïeutique et de ses atouts (qui sont nombreux et puissants) pour susciter une contre-pétition. En voici le texte: Nous soussignés habitants ou propriétaires à Beaulieu, répudions les agissements de ceux qui, au lendemain des élections du 6 mai font oeuvre de passion, d'hostilité, en colportant une pétition demandant l'érection en commune du hameau de Beaulieu et protestent contre de semblables procédés qu'aucun acte de la municipalité ancienne ou nouvelle ne motive". Vingt-huit signatures seulement sont apposées au bas de ce document et parmi celles-ci, une demi-douzaine accordées par ces repentis qui ont signé le premier appel favorable à la séparation. Pourquoi ce revirement? L'explication paraît simple si l'on veut bien imaginer. le passage de la silencieuse et inlassable Mme Pollonnais dans certains foyers où elle dispense le bon escient, les subsides du Bureau de Bienfaisance qu'elle

préside. Ce fait lui est coutumier et son souvenir s'est longtemps perpétué. C'est ainsi que notre vieil ami Marius Caisson, signataire de la première pétition, nous confia, voici bien longtemps déjà, que cette dame lui rendit visite porteuse d'une paire de draps qu'elle avait l'intention de lui offrir contre son renoncement.

Mais le sort en est jeté, avec ou sans la générosité calculée de cette dame, rien n'arrêtera plus la progression des événements vers un nouveau destin. En effet la deuxième et cette fois positive pétition circule et ...Borriglione aussi qui s'est installé chez son beau-frère de May. Personnage redouté s'il en est, rompu à toutes les tactiques et à toutes les ruses, profondément instruit de la mentalité de nos gens. L'Eclaireur fulmine "le fléau Borriglione" annonce-t-il, s'est abattu sur notre charmante localité qui avait vécu dans le calme jusqu'au jour où il a plu à cet homme d'y habiter, et de s'apitoyer ensuite sur Marinoni "le célèbre constructeur de machines à imprimer connu dans le monde entier, dont le non est mêlé à cette campagne de haine et de scandale. Cette fois la requête recueille un nombre de signatures largement supérieur au quota exigé et elle atteint bientôt le ministre de l'Intérieur qui la reçoit en mains propres de Marinoni. Ce dernier s'empresse aussitôt de faire part de la bonne nouvelle à de May.

Voilà donc le premier succès des "rebelles berlugans". Il n'est pas du goût on le conçoit sans peine du "tyranneau de Villefranche" (c'est le surnom "aimable", parmi d'autres, que le Petit Niçois accole à Pollonnais, pour dénoncer sa rancune. Une rancune qui frappe, en le privant de son emploi, l'un des plus humbles parmi les signataires: l'allumeur de réverbères qui cumulait, avec son épouse, les fonctions de cantonnier et de porteur de télégrammes dans notre quartier.

Le ministère avise sans tarder le Préfet qui ordonne une enquête et demande à Pollonnais de lui proposer un commissaire enquêteur. Le maire ne peut, bien sûr, que lui indiquer un personnage acquis à ses désirs et décidé à plaider en leur faveur. Il le désigne en la personne d'Astraud, percepteur à Villefranche. Un registre est alors déposé en mairie pour y recueillir non pas les acquiescements mais les protestations centre le projet de sécession. Il se trouve que les tenants de cette thèse montrent peu d'empressement à se manifester, ce qui irrite le maire aussitôt préoccupé d'envoyer des zéloteurs dans toutes les directions. "Croyez-vous, s'insurge le Petit Niçois, que les électeurs de Villefranche qui, par dévouement au Pacha (autre qualificatif cocasse appliqué à Pollonnais) ,ont protesté , Non, les charrettes et les charretons de St-Jean étaient réquisitionnés afin de pouvoir transporter "toui" (tous) pour ce faire".

A minuit, l'enquête est close. Le "Pacha" exulte devant le nombre des protestataires bien souvent malgré eux.

Le 30 juillet 1888, le Conseil municipal se réunit en séance extraordinaire pour prendre connaissance des résultats de l'enquête. Il souligne tout d'abord l'inanité des griefs et des arguments soulevés par les partisans de la séparation. "Les ressources de Beaulieu seraient tellement minimes, affirment-ils, qu'il y aurait impossibilité matérielle d'un organisme communal pour ce Hameau". "L'Union fait la force et les divisions produisent la faiblesse" renchérit un conseiller. Puis la parole est donnée au conseiller architecte de Foresta. "Cet édile, note narquoisement le correspondant du Petit Niçois, s'exprime en mauvais détail digne de remarque après 28 ans que nous sommes Français".

En conclusion le Conseil suit, à l'unanimité, l'avis du Commissaire enquêteur qui rejette la demande de détachement. On s'en serait douté ! Si Pollonnais affiche jubilation et fierté devant la docilité de tous ceux qui, pour les raisons diverses ne peuvent contrecarrer ses desseins, il doit cependant tenir compte, et de plus en plus, de l'acharnement coriace et de la turbulence des dissidents de la "section de Beaulieu" qui, désormais ne cesseront plus de marquer des points. En premier lieu celui, fort important, que constitue la décision du préfet

de convoquer les électeurs de ce quartier, le 2 septembre, en vue de désigner une "Commission syndicale de trois membres chargée de constituer un dossier sur l'éventuelle distraction du hameau de son chef-lieu". Cette consultation est loin de réjouir le "Grand Lama" (autre épithète décochée par le Petit Niçois). Trois candidats se présentent: Adrien Riccobono. Joseph Bres et François de May. Ils sont confortablement élus. "Nous avons obtenu, écrit de May à Marinoni, 62 voix et cela malgré les intrigues de Pollonnais qui n'a pu arriver à nous opposer que 23 voix". "Le châtelain décati du Cap Ferrat" triomphe le Petit Niçois vient de recevoir un soufflet retentissant".

Voilà donc à pied d'œuvre trois hommes déterminés et parfaitement au fait de la rude tâche qui les attend. Mais avant de suivre leurs premiers pas, feuilletons encore les deux quotidiens niçois qui épousent respectivement les querelles et les plaidoyers des deux camps. Cela nous amène parfois assez loin dans le jugement subjectif, non dénué peut-être d'un soupçon partiel de vérité. Il s'agit, en l'occurrence, beaucoup moins d'argumentation électorale que de discrimination sociale avec tout ce qu'elle peut signifier de rejet et de vision manichéenne. Laissons la parole au Petit Niçois du 30 juin 1888 qui publie une "correspondance" retranchée derrière l'anonymat. Le fond de l'opposition "Pollonnaise" repose surtout sur le peu de sympathie que l'empereur du Cap Ferrat connaît à Beaulieu. Il est vrai que Beaulieu est habité par une société très bien élevée. d'une politesse connue, et de relations distinguées. Ces personnalités de la culture des arts et de la finance dans de charmantes villas ferment hermétiquement leurs portes à ceux pour qui l'intrigue est le seul moyen de parvenir.

Il ne saurait suffire, à notre époque d'intelligence, d'étaler un luxe d'épicier parvenu pour croire que ce sont là des titres suffisants pour faire ouvrir les portes des salons respectables. Ce cas est certainement celui du maire de Villefranche vis-à-vis de la société d'élite qui habite Beaulieu. De là, sa haine, d'autant plus vive que Pollonnais a conscience de son infériorité et de sa médiocrité.

"Certes, le maire de Villefranche joue au grand seigneur. Il donne des fêtes dans son nid d'aigle et reçoit largement. M. Pollonnais sait à merveille que ceux qu'il reçoit et qu'il invite ne sauraient se soustraire à une "obligation" commandée par leurs fonctions. Il n'en saurait être de même des habitants de Beaulieu, indépendants par le caractère et la fortune. C'est pourquoi Pollonnais ne pouvant régner sur eux, veut les administrer malgré eux et leur imposer, à défaut d'autres respects, le respect administratif".

En quels termes ces choses-là sont dites! Pollonnais boutiquier sans vernis, imbu de narcissisme et interdit des salons mondains berlugans! C'est plus qu'il n'en faut pour assombrir son image déjà bien maltraitée. Il ne faudrait pas croire, cependant, que le parti adverse demeure passif. Dans l'Eclaireur "un groupe d'électeurs de Beaulieu" s'attaque violemment à Borriglione qui a déclenché, s'indignent-ils, "une campagne de haine et de rancune contre M.Pollonnais, le bienfaiteur de Villefranche". Ils s'insurgent aussi contre l'usage abusif qui est fait au nom de Marinoni dont on vante sains cesse la générosité. Ecoutons-les: "Monsieur Marinoni subventionne fortement la commune, dit-on. Il construit la Maison municipale à ses frais, donnera une situation lucrative à tous les électeurs. M.Marinoni par-ci, M.Marinoni par-là....En un mot Beaulieu va devenir un vrai pays de cocagne. Il était déjà renommé pour ses sites charmants et ses superbes jardins, mais maintenant on ne rencontrera plus sur ses beaux boulevards que des habitants bien repus, aux figures réjouies, se promenant les mains dans les poches et fumant d'énormes cigares provenant de la Havane. M.Marinoni possédant une fortune colossale ne peut offrir de simples "crapulos" à ses concitoyens".

Il y a fort à parier que Marinoni a bien peu de loisirs pour dispenser des broutilles aux Berlugans. Sa générosité dont on ne dira jamais assez qu'elle fut très grande et déterminante dans certains cas vise beaucoup plus haute Abandonnons ces vétilles qui sont celles d'une

diversion pimentée et retournons à l'essentiel, c'est-à-dire à l'activité de la Commission syndicale qui s'est mise au travail aussitôt après son élection. Elle dépose son procès-verbal le 14 novembre 1838. Ce document énumère les données statistiques déjà citées, s'élève contre l'hostilité systématique de Pollonnais au projet de détachement. Certes, reconnaît-elle, une demande de la nature de celle de Beaulieu est forcément vouée à subir l'opposition du chef-lieu qui ne veut pas se laisser démembrer, mais on peut affirmer hautement que dans aucune circonstance analogue l'opposition n'a été menée avec autant d'acharnement et de passion violente". Pollonnais s'insurge immédiatement. Il ne voit dans cette volonté d'émancipation "qu'une œuvre de haine et de vengeance électorale". Le Conseil syndical se contente de rétorquer "qu'il juge souverainement oiseux de s'attarder à réfuter les malveillantes insinuations du maire". Le rapport aborde alors le problème crucial des ressources dont pourra disposer la future commune. On compte surtout sur les droits d'octroi qui sont importants. Cette taxation rapporte annuellement près de 10.000 francs et dépasse de beaucoup ce que perçoit à ce titre le chef-lieu. Un chef-lieu qui s'avère bien avaricieux lorsqu'il s'agit des dépenses indispensables à engager dans l'intérêt, le Beaulieu. Sur ce chapitre, l'avenir est des plus rassurants tant la matière imposable s'accroît au fil des jours. Ne prélève-t-on pas un droit sur la masse importante des matériaux employés à la construction de villas et immeubles toujours plus nombreux? On forcera un peu sur les barèmes. Les propriétaires ne sont-ils pas riches? Et dans cet esprit en songe déjà à "frapper plus lourdement certains objets plus généralement à l'usage des étrangers". En particulier ces aliments qui n'ont point accès aux rustiques "tauliè" plébéiens. On cite notamment: "le gibier, les volailles, les viandes de luxe et l'eau ...le Seltz". Il faut aussi compter, dans une mesure beaucoup plus modeste la taxe sur les chiens qui rapporte 52 francs l'an.

La Commission examine ensuite l'épineuse question des limites à octroyer à "Beaulieu-commune". La circonscription proposée par les élus est bien étriquée et prétend respecter ce qui est faux "la topographie naturelle". La Commission suggère l'intégration de Beaulieu des secteurs de St-Michel Montelivo et de la Fontaine du Cannet, ce qui porterait la surface de la nouvelle commune à 242 hectares et sa population à 700 habitants avec toutes les incidences budgétaires que cela comporterait.

Comme on le voit, le triumvirat de la Commission s'inquiète davantage de limites pragmatiques que de confins réputés traditionnels elle fonde les plus grands espoirs sur la colonie estivale évaluée à cent personnes. Remarquons qu'il s'agit presque exclusivement de Niçois amateurs de pêche. A ces prévisions optimistes, Pollonnais opposera plus tard une évaluation bien moindre, car il juge que les estivants vont de préférence à Saint-Jean où la température est plus tolérable en cette saison caniculaire. Il est vrai que la vaste plage déserte de la Petite Afrique n'avait pas encore reçu une certaine consécration celle de rôtissoire pour anatomies très dépouillées dont elle se vante aujourd'hui.

En conclusion, la Commission estime que "la section de Beaulieu se trouve dans les conditions recherchées en pareil cas puisqu'elle possède soit sous le rapport de la population, soit sous le rapport financier, les éléments d'une administration municipale distincte et y a lieu d'autoriser la distraction :le hameau de la commune de Villefranche sous le nom de Beaulieu.

La réaction du maire devant ce rapport audacieux est immédiate. Son indignation est grande et partiellement justifiée devant les prétentions territoriales des sécessionnistes. "Elles sont telles, proteste-t-il, que plus de la moitié du rivage de Saint-Jean, le quartier de Saint-Michel et le Cannet jusqu'aux Quatre Chemins de la Corniche seraient arrachés au territoire communal de Villefranche". "Je ne demande pas, poursuit-il, pourquoi la Commission pourvue d'un aussi grand appétit d'absorption n'a pas jeté son dévolu sur les collines avoisinantes "du côté ouest. Elle n'a qu'à mettre aussi le Mont Boron, le Mont Gros et s'asseoir magistralement sur l'Observatoire ;

Les rédacteurs du rapport ne doivent pas se faire d'illusion; le Conseil municipal a décidé une fois pour toutes des confins qui devront être imposés à Beaulieu. Ils sont assure-t-il, "restreints et fixés par le secteur électoral, par divers recensements, les limites topographiques naturelles reconnues non seulement par la tradition ancestrale mais par de vieilles traditions religieuses; c'est la superficie comprise dans la paroisse de Beaulieu depuis les temps les plus reculés: Précisons qu'il ne s'agit pas des limites de la paroisse moins que centenaire mais bien de celles du très ancien prieuré de Bello-luoco. En fait, 93 hectares 23 centiares seulement seront obtenus de la commune-mère et non 242 selon les prétentions de la Commission. Sur ce point au moins, l'échec sera total pour les Berlugans, nous le verrons plus loin.

Réfutation catégorique aussi au sujet des ressources de l'octroi et d'une augmentation de ses tarifs. Non, affirme Pollonnais, ces impôts ne frappent pas les étrangers mais les indigènes. Si bien que les dépenses considérables que nécessite Beaulieu pour le confort de ses hôtes devraient être supportées presque exclusivement par une population de pêcheurs et de marins qui arrivent avec peine à payer leurs contributions faute de pêche fructueuse".

Ce procès-verbal pêche aussi par omission. "La Commission syndicale, remarque le maire, oublie prudemment de donner un choix capital: l'établissement d'un cimetière. Ce voisinage n'est pas fait pour donner une plus-value, aux terrains des spéculateurs qui mènent campagne de Beaulieu-commune".

C'est pour cela qu'ils laissent dans l'ombre cette question importante à résoudre dans une station hivernale.

Tandis que contestations et invectives alimentent la polémique, le processus administratif, lui, franchit de nouvelles étapes. Le 30 mars 1889, le Conseil d'arrondissement, à la majorité de 6 voix contre 3, vote le projet de séparation. C'est maintenant au tour du Conseil général de se saisir du dossier. Il le fait dans sa session d'avril de la même année.

Pollonnais fonde les plus grands espoirs sur cette assemblée au sein de laquelle il compte de nombreux amis, mais n'y siège-t-il pas depuis 2 ans? N'a-t-il pas invité chez lui, au Cap Ferrat l'ensemble du Conseil? C'est pour le moins ce que révèle de May à Marinoni dans une lettre qu'il lui adresse le 4 août 1889, en mettant ce geste au compte des intrigues du maire".

Et le préfet, quel rôle joue-t-il dans cette affaire où il aura une sérieuse opinion à émettre? Nous dirons tout de suite que Pollonnais escompte beaucoup de son intervention. Comment peut-il on être autrement en imaginant la longue liste de ses dîners chez le "Pacha", en tête-à-tête ou parmi la cohorte brillante, joyeuse et chamarrée des invités, le plus souvent revêtus de brillants uniformes d'officiers? Surtout ceux des flottes française, anglaise, américaine et russe en particulier, qui mouillent régulièrement en rade de Villefranche. Les somptueux repas qui se terminent toujours par une quête de Mme. Pollonnais pour ses pauvres, sont demeurés longtemps dans la mémoire de vieux Saint-Jeannois qui nous les ont relatés. Et toujours le coupé du préfet Henry est parmi la longue file de voitures qui s'étire tout au long de la voie d'accès de la majestueuse villa.

Aussi le premier magistrat fait-il confiance au rapport que le représentant du gouvernement remet au Conseil général le 29 août 1889. Toutefois "il semble" c'est le terme employé que ce haut fonctionnaire penche plutôt vers les conclusions de la Commission syndicale. Surprise ulcérée de Pollonnais qui s'en ouvre immédiatement à l'intéressé. "Mon cher Monsieur Pollonnais, lui répond Henry, je vous ai dit que je n'approuvais pas la demande de sectionnement et je ne l'ai pas appuyée, malgré toutes les démarches qui ont été faites auprès moi". C'est net et rassurant. Mais voilà le Conseil général approuve ce "sectionnement" par 12 voix contre 10, sur 23 votants. Devant un tel camouflet, le maire a beaucoup de mal à reconnaître ses amis. Et cependant peu avant cette séance décevante, il lance un dernier appel à ses collègues "A propos, d'une simple demande de sectionnement les

informe-t-ils un orateur éminent disait que les clochers ne devaient pas devenir plus hauts que les pyramides et je pense que le Conseil général sauvegardera les intérêts de Beaulieu et ceux de Villefranche en donnant un avis défavorable la séparation". Pauvre clocheton de "Beluec" n'avait même pas l'ambition d'atteindre les hautes cimes des olivier qui le cachaient.

En dépit de ces deux cinglants désaveux, l'empereur de Villefranche" se considère-t-il vaincu? Il ne semble pas, car il rédige et fait imprimer un mémoire qu'il destine au Conseil d'Etat appelé lui aussi à trancher. Il n'a pas d'ailleurs à regretter cette ultime tentative car la docte institution abonde dans son sens et rejette la pétition des Berlugans. "Il semble se dégager la constatation, reconnaissent ces messieurs, que les mesures projetées, loin de se justifier par des nécessités administratives ou pour l'intérêt des populations ne s'explique que par des rivalités locales ou des considérations politiques". Piètre et sommaire jugement qui nie ou ignore tout un faisceau de réalités déterminantes.

Les vues de cette assemblée parisienne reflètent très exactement tout ce que n'a cessé de proclamer Pollonnais qui juge dès lors tout à fait opportun et heureux le réunir le 20 juillet 1890, son Conseil municipal, afin de lui donner connaissance de la décision du Conseil d'Etat. invite ses collègues "à l'oubli des froissements de la lutte "généreux, et pour donner lui-même l'exemple, il propose de voter "la construction d'un lavoir communal et public à Beaulieu"! Cet équipement complètera une précédente et efficace installation qu'il revendique avec fierté, celle d'une borne-fontaine placée en 1872 devant le presbytère à ses yeux, il a ainsi atténué singulièrement la pénurie d'eau dans le quartier durant la saison chaude et réduit le nombre des charrettes et des tonneaux employés au transport du précieux liquide depuis Nice.

Enfin, le Conseil ne veut pas se séparer avant d'avoir accompli un geste de reconnaissance envers le maire si opiniâtre dans l'épreuve qu'il subit. Il décide à l'unanimité de donner le nom de "Désire Pollonnais" à la très ancienne "rue Droite". Geste éphémère, semble-t-il, car depuis longtemps déjà, cette artère principale de la cité ne porte plus son nom. En revanche, à quelques pas de là, une place évoque toujours la mémoire d'Amélie Pollonnais.

Résumons-nous; deux échecs locaux et une mince consolation parisienne. Le maire est moins rassuré qu'il ne l'affiche. Il sent bien qu'il lui sera désormais difficile d'arrêter un courant irréversible. Ses doutes et son inquiétude sont tels qu'il s'efforce alors le convaincre les députés, dans un long message imprimé qu'il leur fait distribuer en octobre 1890. Le temps presse maintenant, car le projet de "Beaulieu-commune" vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des Députés.

Analysons l'essentiel de son argumentation ne cesse l'être à peu près identique dès le début. Pollonnais se réjouit du verdict du Conseil d'Etat, mais déplore que nulle mention n'en soit faite dans "l'exposé des motifs remis au Parlement". "La demande de séparation de Beaulieu, rappelle-t- il, n'a commencé à se poser qu'après l'installation d'un opulent personnage (lisez Marinoni) dans la localité, accaparée par quelques séparatistes qui trouvent bon de porter la désunion dans les communes françaises, faute de pouvoir les rendre à l'Italie". Suit un passage peu amène sur Marinoni accusé d'avoir "créé une école congréganiste de filles" en face de ses écoles laïques, pour escamoter à son profit le coeur des enfants". Et toujours ces messieurs de Beaulieu qui se mettent en constante insurrection contre la loi et qu'il doit rappeler au "respect de la République". "Le 14 juillet, s'indigne-t-il, ne se sont-ils pas livrés à des violences sur des jeunes gens porteurs de cocardes tricolores sous le regard du Président du Comité de ce bal peu accueillant qui n'est autre qu'un certain François de May". Toujours lui! Pis encore, ce personnage intime l'ordre à l'orchestre de ne pas jouer la "Marseillaise" N'a-t-il pas été battu à cause de ses sentiments anti-français et n'est-il pas le promoteur de l'agitation et du pétitionnement?" "Monsieur le Député, conclut Pollonnais, vous devez refuser la séparation de Beaulieu, l'intérêt public est en jeu, en cherche ostensiblement à autonomiser un petit pays dans le but de l'arracher à l'autorité républicaine".

Sombre tableau qui n'impressionne plus personne, combat d'arrière-garde qui ne laisse

plus beaucoup d'espoir.

Les événements vont vite maintenant, et le triomphe des Berlugans approche. Le 31 janvier 1891, la Chambre des Députés vote la proposition de loi "tendant à distraire le hameau de Beaulieu de la commune de Villefranche". Le Sénat la ratifie à son tour le 18 juillet. Le texte soumis à ces deux Assemblées est annexé un plan du territoire Villefranche établi en 1886 et sur lequel les limites de la nouvelle commune sont pointillées et teintées de mauve. Il reproduit très exactement le tracé naturel, arbitraire et ridicule, de notre commune. Pollonais est donc parvenu à faire adopter son point de vue en réduisant l'espace dévolu aux limites décidées par le Conseil municipal en 1888, selon les critères que nous avons déjà exposés. Il peut ainsi savourer un brin de vengeance à l'idée que l'infidèle Beaulieu sera affligé le plus petit territoire communal de France avec ses 93 hectares!

Fait troublant et révélateur, si l'on regarde ce plan officiel, on est immédiatement frappé par l'énorme coin enfoncé au cœur même de notre cité et qui n'a vraiment aucun rapport avec une référence administrative topographique ou traditionnelle. En regardant de plus près, on s'aperçoit alors que les contours de cette véritable enclave correspondent exactement aux limites de la propriété "La Bastide" qui appartenait à l'époque à Lord Salisbury premier ministre de la reine Victoria.

Selon Marius Caisson qui nous le confia un jour, Pollonais, ne voulant pour rien au monde que ce personnage illustre échappât à son giron administratif, avait manigancé ce mauvais coup. mais quoi qu'il fasse "l'empereur" va bientôt cesser de régner sur Beaulieu. Cependant, avant de lâcher ce magnifique fleuron, il entend bien user une dernière fois de son pouvoir et donner libre cours à son ressentiment. Il va imposer aux Berlugans un 14 juillet étripé et austère. Il interdit le bal et les autres réjouissances et dépêche le 13, son garde-champêtre auprès du curé. Il invite fermement ce dernier à sonner les cloches ce jour même de 9 h à 10 h du soir, et le 14 au lever du soleil, à midi puis à 4 heures et 8 heures du soir! Il se venge ainsi de l'accueil mitigé qu'il a reçu l'année précédente lors de son entrée au bal de la Fête nationale, organisé au restaurant Beau-Rivage. Le Petit Niçois relève que le Pacha du Cap-Ferrat n'avait jamais reçu d'accueil aussi froid. M. le maire a promené son importante personne partout où il a voulu, sollicitant les rares coups de chapeau des satellites salariés. Mais on sentait que le public n'était pas là pour dire un bonjour obséquieux à ce personnage fâcheux". Il y a fort à parier que François de May président de ce bal et son adjoint César Bessi "commissaire à la musique" avaient sciemment oublié de recevoir leur maire aux accents de "La marseillaise". Ce dernier se doute-t-il que le carillon de pénitence qu'il fait sonner est le prélude de celui, triomphal, qui le 25 juillet 1891 mettra un point final à quatre années d'une rude bataille qu'il a définitivement perdue? Ce jour-là, le "Journal Officiel" publie, en effet, le décret par lequel "le territoire de la commune de Villefranche est divisé en deux communes dont les deux chefs-lieux sont fixés à Villefranche et à Beaulieu". Il prévoit en outre la répartition, au prorata des foyers, des biens indivis entre les deux communes.

N'abandonnons pas Pollonais à son immense dépit avant de lui avoir rendu, cependant, cette justice d'avoir défendu une cause parfaitement légitime et louable qui est la sauvegarde de l'intégrité territoriale de sa commune.

Regagnons le Beaulieu majeur, débordant de liesse. Le 31 juillet, un décret dissout le Conseil municipal de Villefranche et nomme une délégation spéciale à Beaulieu, chargée de l'administration provisoire, en attendant les élections. Ne nous étonnons pas d'y voir figurer trois citoyens fort méritants que nous connaissons déjà: François de May, Joseph Brès et Adrien Riccobono.

Et voici l'apothéose! En lever de rideau une fête patronale de la Nativité, comme il se doit d'un faste sans précédent. On va offrir aux gens du pays et aux "fourestiao" venus en grand nombre par le train et en voitures à cheval, des réjouissances multiples: retraite aux

flambeaux, salves d'artillerie et jeux dont les qualificatifs vernaculaires nous laissent perplexes On se dispute aux jeux du citron, du baquet, de la poêle mais aussi du lilou-lila, du tira-mouola, du strangla-cat ! Un grand bal est organisé dont l'enceinte est abondamment décorée de fleurs par Alexandre maiffret "jardinier Propriétaire". les danseurs y rythment une polka composée pour la circonstance et baptisée "Beaulieu-commune-polka"! Les deux restaurateurs refusent le chaland. Il est vrai que le menu est des plus alléchants, celui du Niçois Franco en particulier, qui vient de s'installer sur la place de la Gare. Il informe qu'à l'occasion "du festin de la commune" il tiendra une table d'hôte pendant trois jours, à partir de sept heures du soir. Pour 3f50 il offre: hors Oeuvre - bœuf braisé garni – Tagliarini- poulet rôti- Salade - Dessert et vin. Affluence aussi à "La Réserve" d'un niveau plus aristocratique propose le déjeuner à 4f et le dîner à 5 aux clients que lui amène dans sa cour le tout nouveau service de "mail-coach" au départ le Nice.

Pour couronner ce "festin" mémorable, un superbe spectacle pyrotechnique - le premier en date- -payé selon toute vraisemblance par Marinoni. Il est l'œuvre du maître artificier niçois Stevano. Le bouquet final fait apparaître dans le ciel, en lettres de feu: VIVE BEAULIEU – VIVE MARINONI, et la foule, au comble de la joie lance à son tour ces mêmes vivats tandis que l'orchestre joue "La Marseillaise"?

L'acte final, l'apaisante et ultime consécration suit de peu et se concrétise le 20 septembre 1891 par les premières élections municipales. Il y a 115 inscrits et 101 votants. La liste Marinoni, seule en présence, est élue en entier. Y figurent -indépendamment de l'inoubliable bienfaiteur du pays qui obtient l'unanimité des suffrages- Pierre Amici (premier notaire installé à Beaulieu), Baptistin Daillet, Victor-Joseph Ciais, Michel et Victor Giaume, François de May, Alexandre Maiffret, Basile et Didier Semeria.

Marinoni est élu maire et François le May adjoint, mais à peine un mois plus tard, Marinoni abandonne son mandat et cède sa place à de May. Cette renonciation paraît bien confirmer ce que nous avons déjà laissé entendre: Marinoni dont la générosité et l'influence ont déjà tant fait et feront encore pour Beaulieu, n'est guère disposé, par inclination peut être par nécessité certainement, accepter une absorbante charge électorale. Manifestement, ses occupations majeures se situent ailleurs,

La constitution de cette première assemblée communale s'accompagne de divertissements populaires, les jeux alternent avec le bal. Mais auparavant et à l'invitation du maire et de son adjoint, tout le monde se rend à l'église pour assister la bénédiction du drapeau tout neuf de la commune naissante. Cet emblème sera ensuite hissé sous les vivats, à la fenêtre de l'école qui sert de mairie provisoire.

L'Eclaireur, qui amorce franchement un tournant, relate cette émouvante cérémonie et Souhaite aux Berlugans de demeurer toujours unis, tandis qu'il rend hommage à la généreuse initiative de M.Marinoni qui offre, comme il l' avait promis, la somme considérable de 12.000 francs pour les travaux d'amélioration du port. Ainsi s'achèvent, en ces heures de joie et de fierté, les péripéties, faites de succès et de déboires alternés, lui ont préparé la laborieuse érection de Beaulieu en commune.

Avant de conclure, je ne puis résister au désir de rapprocher quelques chiffres et dates.

En 1891, 485 humains respirent et évoluent à l'aise et en paix sur 93 hectares d'une nature paradisiaque.

En 1976, sur ce même territoire dont la parure végétale a été amputée des trois quarts, près de cinq mille personnes et périodiquement le double peut-être, jouent du coude pour se faire une petite place. Je ne commenterai pas ce serait trop long et très sévère. Mais je songe souvent à cette année 1941 qui me valut l'honneur de créer les armoiries de notre cher Beaulieu. A cette époque, je pensais que la devise "Fax in pulchritudine" , la paix dans la beauté, que j'avais choisie pouvait encore symboliser une image, sinon tout à fait fidèle du

moins acceptable de notre site.

Aujourd'hui je m'interroge et l'amertume au cœur je me demande si je n'aurais pas du être plus clairvoyant dans la louange d'une réalité bien fragile et fugace, que tant d'injures ont transfiguré Berlugans d'adoption qui êtes aujourd'hui si nombreux parmi nous, vous qui avez décidé de venir vivre ici le reste de votre age en partageant notre sort sur cette terre qui est encore de soleil, sachez bien que vous ne ferez jamais le sacrifice assez grand, n'aurez de voix assez forte et la volonté trop tenace pour sauver nos tout derniers arbres, nos ultimes carrés couleur d'espérance contre le béton, le saccage et une aberrante urbanisation. Ne perdez jamais de vue que nous sommes rivés, corsetés sur un espace inextensible, qui bute contre roc et mer. Notre situation est obsidionale et elle est atteinte par assauts puissants et de plus en plus harcelants de la spéculation. Une spéculation souvent (étrangère et anonyme) dont l'argent est l'arme, le moteur et le couronnement.

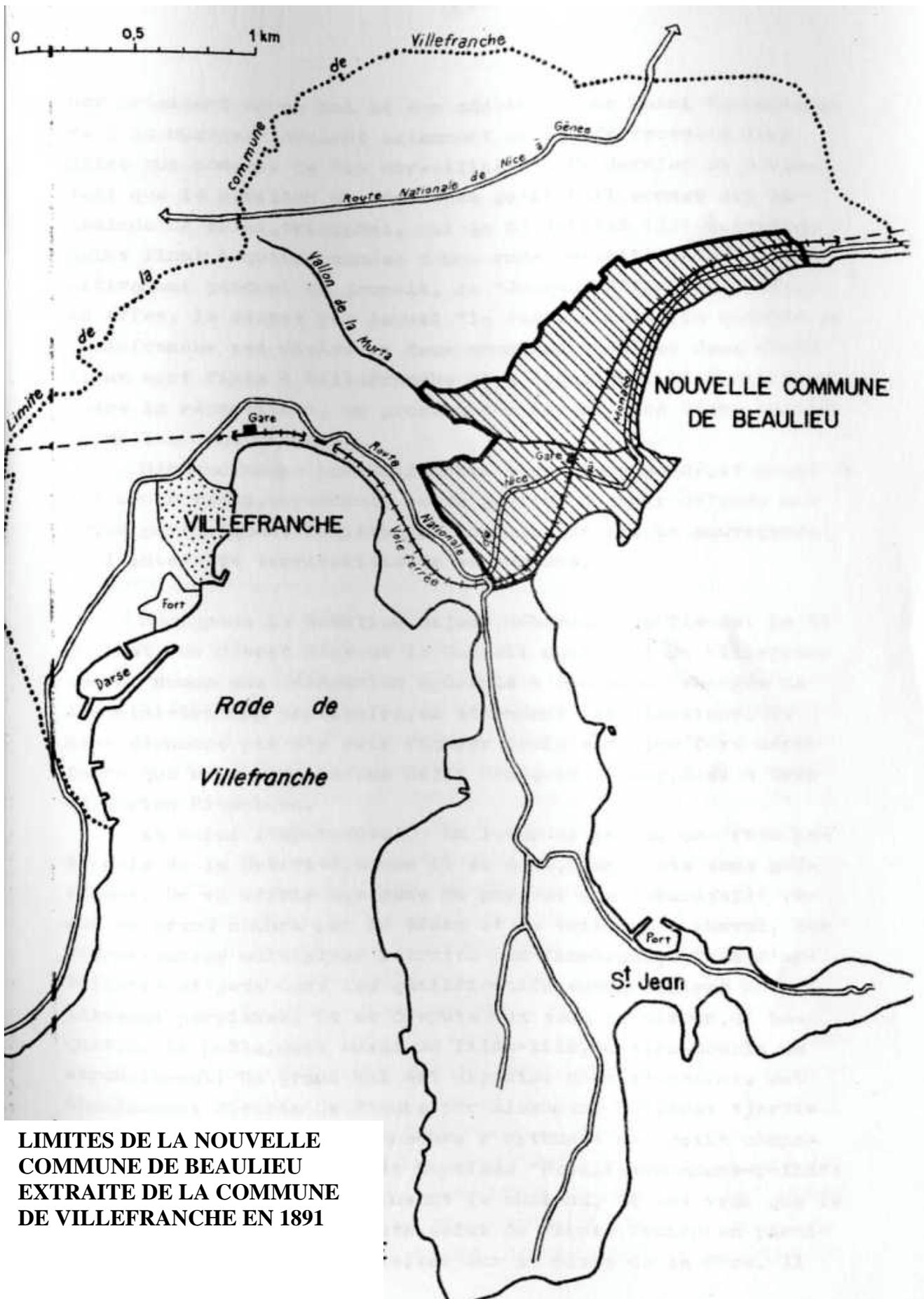
Si notre laxisme, notre indifférence la laissent faire, pis encore, si notre complaisance ou notre complicité la favorisent ou la stimulent alors, inéluctablement, le châtiment viendra. La prolifération aggravée des ouvrages artificiels, sous toutes leurs formes destructrice d'harmonie ,et de zones naturelles fera de cette "plana fortunada" ce qui était, il n'y a guère plus d'un siècle, l'un des plus beaux jardins du monde, un univers invivable.

André CANE

(d'après une conférence prononcée à Beaulieu le 20 mars 1976)

SOURCES

- Archives départementales des Alpes-Maritimes
Dossier 3 0 13 Erection du hameau de Beaulieu en commune.
Journaux L'Eclaireur de Nice, 1886-1891
Le Petit Niçois, 1886-1291
Archives personnelles de l'auteur.



LIMITES DE LA NOUVELLE
COMMUNE DE BEAULIEU
EXTRAITE DE LA COMMUNE
DE VILLEFRANCHE EN 1891